

Notes pour une allocution prononcée par

M^e Louis Morisset, président-directeur général de
l'Autorité des marchés financiers

Commission parlementaire concernant la fuite de données personnelles
chez Desjardins

Québec, le 21 novembre 2019

N. B. Seule l'allocution prononcée fait foi

Merci M. le Président. Mon nom est Louis Morisset, PDG de l'Autorité des marchés financiers.

Je suis accompagné aujourd'hui de mes collègues Patrick Déry, Surintendant de l'encadrement de la solvabilité, et Gouro Sall Diagne, Directrice principale de la surveillance des institutions de dépôt.

Nous sommes ici pour vous éclairer sur le type d'interventions que nous menons en continu auprès des institutions financières, et sur celles que nous avons menées plus précisément dans le dossier du vol de données chez Desjardins avant et depuis le 20 juin dernier.

Je vous exposerai nos principales conclusions à l'heure actuelle, ainsi que les prochaines étapes que nous entrevoyons dans ce dossier, étant entendu que je ne pourrai révéler certaines informations spécifiques concernant le dossier, en raison de la confidentialité des travaux de surveillance de l'Autorité.

L'un des rôles confiés à l'Autorité est celui de régulateur prudentiel des institutions financières autorisées, en vertu de nos lois, à faire affaire au Québec.

- L'Autorité exerce, à l'égard du Mouvement Desjardins notamment, un rôle similaire à celui joué auprès des banques par le Bureau du Surintendant des institutions financières (le BSIF), au niveau fédéral.

L'objectif principal d'un encadrement prudentiel est de favoriser un rehaussement en continu de la solidité des institutions financières, afin qu'elles soient en mesure d'honorer tous les engagements pris envers les consommateurs, malgré la matérialisation possible de risques importants auxquels elles sont exposées.

C'est ce que le législateur nous demande de faire, par notre mandat d'encadrement de la solvabilité des institutions financières.

Et bien que l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* ne relève pas de l'Autorité des marchés financiers, nous nous intéressons à tout ce qui pourrait ébranler les institutions financières, leur réputation et, ultimement, leur solvabilité.

L'Autorité effectue ainsi une vigie en continu des principaux risques susceptibles d'affecter la solvabilité des institutions financières.

Ces risques peuvent prendre plusieurs formes, telles que :

- une nouvelle crise financière,
- une catastrophe naturelle importante,
- ou encore un incident opérationnel majeur, par exemple un vol de renseignements personnels, sujet dont nous discutons aujourd'hui.

Nous intégrons les résultats de cette vigie à nos activités d'encadrement, de même que dans la priorisation et l'allocation de nos ressources dédiées à la surveillance des institutions financières.

L'Autorité reconnaît que les institutions financières sont des entreprises privées en situation de concurrence et qu'elles doivent prendre des risques raisonnables.

Dans ce contexte, l'Autorité tient les conseils d'administration et la haute direction responsables de la viabilité de leur institution.

- Dit autrement : notre rôle n'est pas de gérer les institutions à leur place.

Ce que je souhaite souligner d'entrée de jeu :

- D'abord, depuis la crise financière de 2007-2008, beaucoup de travaux ont été menés, au Québec et au niveau fédéral, pour rehausser la surveillance et les attentes à l'endroit des institutions financières, et cela, même si nos institutions ont été beaucoup moins touchées par cette crise qu'ailleurs dans le monde.

- De plus, l'encadrement du secteur financier au Canada fait l'objet d'une évaluation en profondeur par le Fonds monétaire international (FMI) tous les cinq ans. C'est un exercice rigoureux auquel l'Autorité a été à nouveau soumise tout récemment, au même titre que le BSIF et d'autres agences fédérales ou provinciales.
- Le dernier rapport d'évaluation du FMI, qui a été rendu public le 24 juin dernier, conclut que les pratiques déployées par l'Autorité et le BSIF sont similaires et globalement conformes aux meilleures pratiques internationales.

Je tenais donc à vous réitérer aujourd'hui que nous prenons notre mission très au sérieux et que nous nous efforçons de déployer au Québec rien de moins que les meilleures pratiques au monde, à l'aune desquelles nous sommes évalués régulièrement par le FMI.

Par ailleurs, l'Autorité produit annuellement un rapport sur les institutions financières.

Ces rapports, qui rendent compte de nos travaux et de notre lecture des risques importants, sont déposés à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances et disponibles sur notre [site Internet](#).

Ils témoignent, à chaque année sans exception depuis 2013, des préoccupations grandissantes de l'Autorité à l'égard des cyberrisques.

Par exemple, dans notre rapport de 2014, nous écrivions :

« Le facteur d'incertitude lié au cyberrisque contribue à accroître l'importance qui devrait lui être accordée. Toutes les organisations y sont confrontées, et a fortiori, les institutions financières. (...) l'atteinte à la réputation d'une institution financière peut être la conséquence ultime d'une cyberattaque résultant, par exemple, du vol ou de la perte de renseignements confidentiels de clients. » — fin de la citation.

Autre exemple, dans notre rapport de 2015, nous écrivions :

« Les cyberattaques peuvent provenir de plusieurs sources par exemple, la malveillance interne, le piratage, l'espionnage, l'usurpation d'identité et le vol de données. » — fin de la citation.

Nous avons dès lors demandé à quelque 80 institutions financières, dont Desjardins, de compléter un questionnaire d'[autoévaluation](#) de 78 questions. Dans le cadre de cet exercice, les institutions se sont dites conscientes des menaces auxquelles elles font face et affirmaient avoir entrepris des actions pour rehausser leurs pratiques et niveaux de préparation.

Nous avons accru l'intensité de nos activités de surveillance dédiées à ces risques auprès de toutes les institutions financières.

Nous avons été le premier régulateur prudentiel au Canada à publier pour consultation, en janvier dernier, un projet de nouvelle ligne directrice sur la gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications.

Ainsi, à la question : est-ce que l'Autorité avait identifié le risque possible d'un vol massif de données par un employé malveillant? La réponse est oui.

À la question : est-ce que l'Autorité a porté ce risque à l'attention des dirigeants des institutions financières qu'elle supervise? La réponse est oui.

À la question : est-ce que l'Autorité a demandé à toutes les institutions financières qu'elle surveille, incluant Desjardins, de rehausser leur vigilance et leurs mécanismes de contrôle à l'égard de ce risque? La réponse est oui.

Maintenant, un événement majeur qui atteint une institution financière génère de l'inquiétude, en particulier lorsqu'il s'agit d'une institution de la taille de Desjardins.

La gestion ordonnée d'une crise, lorsqu'elle survient, constitue l'autre important volet de la mission d'un régulateur prudentiel.

Nous devons identifier rapidement tout enjeu potentiel et porter un jugement sur l'efficacité des mécanismes déployés par l'institution pour y faire face, ou la contraindre à agir si tel n'est pas le cas.

L'Autorité est bien outillée pour jouer ce rôle, tant en termes de pouvoirs que de capacité organisationnelle.

- Nos outils d'échanges d'information et d'intelligence d'affaires sont à la fine pointe. Nous pouvons générer et actualiser aussi souvent que nécessaire – plusieurs fois par jour s'il le faut – nos tableaux de bords et indicateurs.
- La modernisation de nos pouvoirs, avec l'adoption du projet de loi 141 en juin 2018, est également venue renforcer notre coffre à outils.

Pour pouvoir bien jouer son rôle, toutefois, l'Autorité doit être avisée rapidement par l'institution touchée, et ce, en toute transparence.

Je réaffirme que ce fut le cas dans le présent dossier : Desjardins nous a signalé l'incident dans les heures suivant la première prise de connaissance de celui-ci, et nous a tenus informés de tous ses développements au fur et à mesure par la suite.

Nous nous sommes assurés que les mesures requises avaient été déployées afin de colmater promptement le stratagème identifié.

Nous avons obtenu réponses à nos questions, permettant de confirmer la prise en charge adéquate et proactive de l'incident par les dirigeants de l'institution.

Nous avons effectué un suivi serré de la capacité financière et opérationnelle de l'institution, des réactions des marchés financiers, des investisseurs institutionnels et des agences de notation.

Nous avons été en constante communication avec la Banque du Canada et d'autres régulateurs responsables de l'encadrement de certaines activités de Desjardins, notamment hors Québec.

Sur cette base, de même que par la réaction des parties prenantes que je viens d'évoquer, je peux affirmer que :

- l'Autorité est satisfaite de l'ensemble des actions prises jusqu'ici par Desjardins afin de protéger l'intérêt de ses membres et leurs actifs; et
- l'Autorité demeure confiante que les dirigeants de l'institution prennent la situation en charge avec la rigueur, la transparence et la célérité que commande la situation.

Ce dossier n'est toutefois évidemment pas terminé.

Nous nous sommes assurés que l'institution procéderait à un bilan complet et détaillé de l'incident, afin d'identifier toute mesure additionnelle ou changement structurel devant être mis en place.

- Cet exercice est en cours, notamment avec l'aide de consultants externes.
- Des décisions seront prises et des plans d'action devront être développés et déployés au cours des prochains mois par l'institution.

L'Autorité aura pleinement accès à l'analyse et aux constats, et elle reverra les éventuels plans d'action qui en découleront.

Nous nous ferons notre propre tête sur la rigueur et sur le caractère adéquat et complet de tous ces éléments.

Je peux toutefois vous affirmer :

- que nous serons satisfaits uniquement de mesures alignées avec les meilleures pratiques observées sur le marché;
- que nous effectuerons un suivi serré de la mise en œuvre intégrale et dans les temps des plans d'action; et
- que nous nous assurerons que les constats qui pourraient découler des enquêtes en cours seront également traités avec célérité.

En terminant, je voudrais vous souligner que, dans la foulée de l'incident chez Desjardins, nous avons rehaussé significativement notre présence médiatique au cours des derniers mois, notamment sur les médias sociaux, afin d'aider la population à se protéger contre de probables tentatives de fraude.

Vous aurez peut-être ainsi vu à la télé, ou entendu à la radio, nos messages incitant les citoyens à la vigilance s'ils reçoivent des appels, courriels ou textos non sollicités leur demandant des renseignements personnels.

Nous invitons les citoyens à ne jamais répondre à ces demandes ni à cliquer sur les hyperliens qu'ils peuvent contenir.

Nous avons mesuré par sondage l'impact de notre campagne de sensibilisation et les résultats sont intéressants :

- deux Québécois sur trois ont confirmé avoir vu ou entendu notre message;
- cette proportion atteint 75% pour les citoyens de 55 ans et plus, souvent plus vulnérables; et
- 88% des citoyens ont jugé cette campagne pertinente.

Nous avons également mobilisé le personnel de notre centre d'information qui est disponible pour prêter assistance et répondre aux questions des citoyens relativement à l'incident.

Je vous remercie de votre attention. Il nous fera maintenant plaisir de répondre à vos questions.